



CANTINE



Le Centre Communal d'Action Sociale d'Argenton-sur-Creuse (CCAS) offre aux familles argentonnaises, répondant à certaines conditions de ressources, la possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la réservation des repas (restaurants scolaires des écoles maternelles et primaires d'Argenton sur Creuse).

Composition de la famille (nb de personnes au foyer)	2	3	4	5	6	7	Barème (prix du repas)
Revenus < à (en euros)	770	840	1 064	1 342	1 573	1 850	B1 (0,30 €)
Revenus compris entre (en euros)	770 et 935	840 et 1 064	1 064 et 1 342	1 342 et 1 573	1 573 et 1 760	1 850 et 2 000	B2 (1,31 €)
Revenus > à (en euros)	935	1 064	1 342	1 573	1 760	2 000	B3 (2,62 €) plein tarif

Modalités pratiques

Examen des dossiers **lors de permanences** (☎ mairie d'Argenton sur Creuse : 02.54.24.12.50).

Justificatifs à fournir : livret de famille ; attestations de tous les revenus (salaires ; Allocation Retour à L'Emploi ; prestations CAF : AAH, RSA, Aide au logement), et de toutes les ressources ; quittance de loyer ou justificatif de charge d'accession à la propriété, justificatif de la pension alimentaire.

En cas de variation de salaire, la moyenne des revenus sera établie au regard des 3 derniers mois.

Permanences en mairie d'Argenton de 10h00 à 11h30 les :

- Mercredi 08 février 2023
- Samedi 11 février 2023
- Mercredi 15 février 2023
- Samedi 18 février 2023